

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Délibération du Conseil Communautaire
Séance du 1^{er} Juillet 2025
Convocation du 24 juin 2025

N°2025_07_015

Objet : Action sociale - Désignation des élus communautaires appelés à siéger au Conseil de développement du centre social et culturel

Le 1^{er} juillet 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à BESSAS, salle communale sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Sylvie EBERLAND, Nadège ISSARTEL, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Marianne PAILLERON, Françoise PLANTEVIN, Yves RIEU, Carole VANESSE, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE, Pascal RIEUBON

Absents : Françoise HOFFMAN, Jacques MARRON, Maryse RABIER, René UGHETTO

Pouvoirs : Nicolas CLEMENT à Carole VANESSE, Max DIVOL à Nathalie VOLLE, Patrice FLAMBEAUX à Gérard MARRON, Denise GARCIA à Antoine ALBERTI, Louise LACOSTE à Monique MULARONI, Simone MESSAOUDI à Guy CLEMENT, Hervé OZIL à Marianne PAILLERON, Anne-Marie POUZACHE à Yves RIEU

Secrétaire de Séance : Sylvie CHEYREZY

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 27
Nombre de pouvoirs : 8 - nombre de suffrages exprimés : 35
Vote contre : pour : 35 abstention :

Guy Clément, vice-président à l'enfance, la jeunesse et l'action sociale, fait part de la délibération N°2024_09_008 du 24 septembre 2024, relative à la création du Centre Social et Culturel des Gorges de l'Ardèche.

Il rappelle qu'afin d'assurer la dynamique et la légitimité territoriale du centre social et culturel, la participation des usagers-habitants est instituée depuis sa création comme un principe méthodologique. Règle incontournable érigée par la CAF, cette gestion participative doit concerner à la fois les usagers à titre individuel, les habitants du territoire, les familles, y compris les enfants et les jeunes, ainsi que les bénévoles impliqués dans la vie de la structure.

Le vice-président expose que pour cela, il est prévu de créer un conseil d'orientation du centre social et culturel qui aura pour mission d'élaborer et d'assurer le suivi du projet social, ainsi qu'être force de proposition des actions menées par le centre.

Ce conseil sera constitué d'élus de la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche et de représentants des habitants et des associations.

Il est proposé au Conseil communautaire de désigner 3 conseillers communautaires afin de siéger au sein du conseil d'orientation du centre social et culturel.

Le conseil communautaire, après discussion et délibéré,

Envoyé en préfecture le 12/08/2025

Reçu en préfecture le 12/08/2025

Publié le 12/08/2025

ID : 007-200039808-20250701-2025_07_0015_BI-DE

SLOW

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Désigne en qualité élus communautaires pour siéger au sein du conseil d'orientation du centre social et culturel des Gorges de l'Ardèche :

Luc Pichon,
Guy Clément
Marianne Pailleron,

Le Président

Luc PICHON

La Secrétaire de séance

Sylvie CHEYREZY

